à la une

Biologie médicale : le PLFSS mise sur la réduction d'actes inutiles

Les pouvoirs publics et les syndicats de biologistes libéraux engagent la maîtrise médicalisée des dépenses via un protocole d'accord conclu pour trois ans avec les caisses d'assurance maladie. Visés ? Des chiffres d'affaires stabilisés et la réduction des volumes d'actes inutiles. Les 78 millions d'euros de baisse de nomenclature programmés a priori dans le PLFSS 2014 sont donc susceptibles de varier en fonction des résultats. Une première.

Depuis le 9 octobre, l'Assemblée nationale examine en commission le PLFSS pour 2014 qui prévoit un plan d'économie de 2,4 milliards d'euros sur la branche maladie. Quelque 130 millions d'euros devraient provenir des baisses de tarifs des radiologues et des biologistes. Ce 8e coup de rabot s'inscrit, semble-t-il, dans le cadre de la stratégie nationale de santé (SNS) dont a accouché le gouvernement. En la présentant le 23 septembre, Marisol Touraine, ministre de la Santé, l'a fait notamment reposer sur des objectifs de santé publique « identifiés et partagés » et sur le juste soin. L'accord prix/volume négocié entre l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM) et les trois syndicats de biologistes libéraux SDB, SLBC et SNMB vise précisément à réduire le volume des examens inutiles en contrepartie d'une quasi-stabilité des chiffres d'affaires. ***Président du SNMB, Claude Cohen est l'un des signataires.***

... suite page 3

© SB

| La stratégie nationale de santé (SNS) doit cibler les objectifs de santé publique a indiqué Marisol Touraine en la présentant le 23 septembre.

VOIR SUITE CI-DESSOUS ↓

... Biologie médicale : le PLFSS mise sur la réduction d'actes inutiles

OptionBio (OB) **Sur quel mécanisme repose le protocole d'accord ?**

Claude Cohen (CC) Il fixe des objectifs sur 3 ans. Nous sommes autorisés chaque année en 2014, 2015, 2016 à faire progresser nos dépenses de 0,25 %, sur la base de celles de 2013 qui est l'année de référence. Or, nous ne connaîtrons qu'en juin 2014 le chiffre définitif de 2013. Afin de l'évaluer dès à présent, l'accord se base sur un montant des dépenses de biologie de 2013, calculé à partir des données de la CNAMTS de 2012 majorées d'un taux de croissance supposé de + 3,37 % en volume de remboursement mais minorée de - 2,20 % dus aux baisses tarifaires de l'année 2013 et des années précédentes.

Ainsi, l'Assurance maladie a établi la base de départ à partir de laquelle nous disposons du chiffre de référence pour les trois années de vie du protocole. L'estimation en 2014 du montant de remboursement de la biologie s'établirait à 3,714 milliards d'euros. Au vu des résultats définitifs, il sera cependant susceptible d'être corrigé de 30 millions d'euros en plus ou en moins. À l'origine du chiffrage, Frédéric van Roekeghem, DG de l'UNCAM, estime quant à lui que nous serons dans la fourchette.

Ne voulant pas attendre la fin de 2014 pour ajuster les tarifs et se basant sur des prévisions, l'UNCAM a programmé dans le PLFSS la baisse de 78 millions d'euros applicable le 15 avril 2014, dont 10 millions d'euros de maîtrise médicalisée. Ce n'est qu'en juin 2014, une fois le chiffre établi des dépenses de 2013, qu'il pourra y avoir un correctif, et, à nouveau en juin 2015 sur les chiffres définitifs de l'année 2014. Autrement dit, on prélève sur la biologie tout de suite et on fait les comptes après. Ce scénario, appelé à se reproduire chaque année jusqu'en 2016, revient à ce que les pouvoirs publics se servent avant d'ajuster le tir.

OB **Si le résultat consolidé apparaît inférieur à celui prévu par l'UNCAM, le montant de la baisse de nomenclature pourra-t-il être moindre pour les biologistes ?**

CC Oui, la baisse sera inférieure et nous réduirons d'autant la ponction effectuée en avril.

OB **Est-ce ce mécanisme évolutif qui vous incite à signer cet accord ?**

CC Après beaucoup d'hésitations, j'ai considéré qu'il fallait signer cet accord dans la mesure où, d'une part, la profession le voulait et, d'autre part, il permettait de casser la logique de baisse systématique tout en nous procurant une visibilité économique à moyen terme.

Nos entreprises ne peuvent plus naviguer à vue sous la menace permanente de baisses incontrôlables qui, compte tenu de la situation économique du pays, pourraient être encore plus importantes que les précédentes. En signant cet accord, nous garantissons une stabilisation de notre croissance même si l'autorisation de progression, de + 0,25 % par an, que l'on nous accorde, est insuffisante.

Par ailleurs, nous avons obtenu que l'enveloppe soit contrainte, c'est-à-dire que l'on fige le périmètre de l'accord sur celui de la nomenclature actuelle. Tous les actes nouveaux qui seront introduits, ne seront ainsi pas comptabilisés dans l'enveloppe des dépenses opposables.

Enfin, s'il se produit une baisse des volumes, nous serons garantis de conserver notre chiffre d'affaires par des ajustements à la hausse de notre nomenclature. Mais le mécanisme ne jouera pas immédiatement dans la mesure où nous ne pourrons pas agir tout de suite sur les prescriptions des médecins pour diminuer les volumes, ce qui se fera dans le temps.

OB **Pourquoi signer alors ?**

CC Parce que si nous n'avions pas signé cet accord, nous aurions été sous la menace, dans un environnement hostile, d'une baisse beaucoup plus importante qui aurait avoisiné 200 millions d'euros. Cette ponction nous aurait été appliquée dans le PLFSS par le gouvernement. La situation aurait donc pu être pire. Mais dans un an, nous saurons si nous avons eu raison ou tort de signer.

OB **Quels sont les avantages que vous y voyez ?**

CC Cet accord nous invite à réduire les volumes devenus inutiles aujourd'hui en santé publique. Leur infléchissement, en accord avec les médecins prescripteurs, va également concourir à nous procurer des économies aussi bien de réactifs que de personnel. Ces économies nous permettront de conserver nos marges en dépit des baisses de nomenclature. Si d'aventure, d'ici 3 ans du fait des efforts menés avec la CNAMTS et les médecins prescripteurs, les volumes baissent, l'ajustement se fera, à ce moment-là, par une augmentation des cotations. Là aussi, cela nous permettra de préserver notre chiffre d'affaires et nous aurons ainsi l'espoir de conserver notre marge.

OB **Mais n'y a-t-il pas un effet pervers à se retrouver dans une enveloppe fermée ?**

CC Il est à craindre que, malheureusement, du fait de l'enveloppe fermée, la concurrence entre LBM s'exacerbera. Chacun essaiera de conquérir des parts de marché pour conserver sa croissance.

OB **Puisqu'il n'y a plus de ristournes sur les prix, quels sont les arguments à faire valoir ?**

CC Essentiellement la qualité des examens, le service rendu, la rapidité des résultats, la disponibilité, la compétence du biologiste.

Entretien Serge Benaderette
Journaliste, Paris
serge.benaderette@wanadoo.fr